

LA SEYNE Débutée en avril, l'opération avait été suspendue face à l'hostilité des riverains. Elle va être relancée. « Il n'y a pas d'autre choix », indique le maire.

Reprise de l'abattage des pins, placette des Verdiers

PAR MICHAEL GUILLON / MGUILLON@NICEMATIN.FR

ALORS QUE la coupe d'arbres dans la pinède située au sein de la résidence du Domaine du Cap Sicié a suscité de vives réactions chez les riverains, et alors que d'autres opérations du même type sont prévues sur la commune, le maire a tenu à s'expliquer, hier. « On est obligé de faire respecter les obligations légales de débroussaillage (OLD). Certains s'en émeuvent, mais l'arrêté préfectoral de septembre 2025 s'impose à nous. Il est motivé par le fait que le risque incendie est élevé et que les fortes chaleurs surviennent de plus en plus tôt. Si je m'oppose à l'application de la réglementation et que des victimes étaient à déplorer dans un incendie, ma responsabilité serait engagée, et ça, c'est hors de question », insiste Dorian Munoz.

« Les riverains seraient les premiers exposés »

S'il ne veut « prendre aucun risque en matière de sécurité », le premier magistrat indique qu'il « comprend la réaction des administrés quand des arbres sont coupés. Mais, d'une part, les riverains seraient les premiers exposés en cas de sinistre. D'autre part, les choses sont faites avec discernement : des arbres remarquables (notamment chênes et châliège) peuvent être préservés même dans le périmètre concerné par les OLD ».

À cet égard, ajoute Michel Gélino, conseiller municipal en charge de la sécurité civile, « il faut savoir que les pignes de pin explosent sous l'effet du feu et peuvent être projetées à 30 voire 40 m et propager l'incendie. C'est d'ailleurs la hantise des sapeurs-pompiers, qui risquent aussi leur vie quand les OLD ne sont pas respectées ».

« On replante pour compenser les abattages »

Concrètement, les opérations d'abattage sont conduites par la Métropole, explique François Wronsky, directeur adjoint de l'antenne métropolitaine de La Seyne : « En tant que gestionnaire des espaces publics soumis aux OLD, TPM intervient en lien avec les services de la Ville qui nous indiquent les secteurs où il faut se mettre en conformité. Cela étant, on replante régulièrement, notamment des chênes et des oliviers. Et là où on ne peut pas le faire (à cause des OLD), on le fait ailleurs pour compenser ».

Sur la placette des Verdiers, l'abattage des pins, débuté en avril, va donc reprendre la semaine



Sur la placette des Verdiers (lotissement Domaine du Cap Sicié), huit arbres ont été coupés fin avril. Quinze autres le seront dans le courant de la semaine prochaine. PHOTO DR

prochaine. L'opération avait été interrompue en raison de la protestation des riverains mais, « le problème rencontré, explique Laurent Fernet-Pertusier, responsable de la direction Protection des biens et des personnes, est celui de la trop grande proximité des arbres et des houppiers. Du reste, quand les arbres sont si proches les uns des autres, certains se développent mal ».

La moitié de la commune concernée par les OLD

Aux riverains qui avaient demandé une contre-expertise, les autorités répondent que « les conclusions sont globalement les mêmes que celles de la sécurité civile ». Sur la placette, est-il précisé, « 25 pins devaient être coupés, dont certains très fins qui n'ont pas de valeur. 4 arbres jugés dangereux et 4 autres concernés par les OLD ont été abattus fin avril. 15 restent à couper, une trentaine seront élagués à l'automne et une quinzaine de chênes et d'oliviers seront replantés ».

« On ne coupe pas des arbres de gaieté de cœur. Mais il faut être juste, conclut Dorian Munoz : quand on demande aux particuliers de se mettre en conformité avec les OLD, il faut aussi que la collectivité montre l'exemple. Globalement, ajoute-t-il, c'est d'ailleurs la moitié de la commune qui est concernée par les OLD ».

Ce qui explique la conduite d'autres opérations d'abattage. « Sur le chemin des Barelles, qui est très étroit et où la végétation gêne le passage des camions de secours, un chantier est en cours, détaille François Wronsky. De même autour de la Villa Tamaris où il y a obligation de défricher dans un rayon de 50 m autour du

bâti, y compris dans des propriétés privées. D'autres interventions sont également prévues sur la corniche Bonaparte et sur la corniche Merveilleuse ».

Les riverains ne lâchent pas l'affaire

LE COLLECTIF des riverains de la placette des Verdiers indique qu'il était « en attente d'une réunion sur place avec la municipalité pour discuter de la poursuite ou non de l'abattage, comme cela nous avait été dit fin avril lors de l'assemblée générale du Comité d'intérêt local. Cela n'a jamais eu lieu, et ne pas nous associer à l'annonce de la décision de reprise de l'abattage est un manque de respect », souligne le représentant des résidents. Il ajoute que « nous contestons toujours le bien-fondé de l'arrêté préfectoral, au motif que la pinède se trouve à 376 m de la forêt (et non à de 200 m comme prévu par le texte), et qu'elle est classée en espace boisé classé – ce qui requiert une dérogation pour y couper des arbres ». Les riverains signalent également qu'« avec la chaleur actuelle, on sent déjà l'effet des premières coupes. Alors si l'abattage est irrémédiable, on souhaite que l'opération soit différée à l'automne pour préserver l'ombrage durant l'été ». Le collectif indique enfin qu'il envisage de se constituer en association pour défendre les droits des riverains.

La Métropole TPM a fait savoir, hier, qu'une rencontre avec les riverains de la placette est prévue en début de semaine prochaine, avant la reprise de l'abattage des pins.